



**Conférence internationale
sur le financement du développement**
Monterrey, Mexique
18-22 mars 2002

Distr. générale
25 mars 2002
Français
Original : anglais

Point 10 c) de l'ordre du jour
Réunion au sommet : tables rondes au sommet

**Comptes rendus des tables rondes
des parties prenantes**

Note du Secrétariat

Additif

**Table ronde au sommet C.3, sur le thème
« La Conférence internationale sur le financement
du développement et l'avenir »**

Jeudi 21 mars 2002 (matin)

Compte rendu présenté par les Coprésidents

Miguel Rodríguez Echeverría, Président du Costa Rica
Alejandro Toledo Manrique, Président du Pérou
Mike Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

1. Après avoir participé à l'ouverture du débat, le Président du Pérou, Alejandro Toledo Manrique, a dû quitter la réunion prématurément en raison des événements survenus dans son pays. Les participants ont exprimé leur solidarité avec le Président et le peuple péruviens.
2. La table-ronde a donné lieu à un fructueux échange de vues sur les perspectives ouvertes par la Conférence internationale sur le financement du développement. La teneur de ce débat est résumée ci-après.

Généralités

3. De l'avis général, le projet de consensus de Monterrey contient des engagements clairs dont la mise en oeuvre est l'affaire de tous. Sa traduction dans les faits impliquera un processus d'élaboration de décisions politiquement acceptables aux niveaux national et international. Elle nécessitera une volonté politique forte. Certains participants ont noté à cet égard que l'élargissement constant de la base intellectuelle commune du projet de consensus autorisait un certain optimisme.



4. De nombreux participants ont exprimé leur volonté d'éradiquer le terrorisme, dans la légalité, partout où il se manifeste. La sécurité internationale et la santé de l'économie mondiale sont étroitement liées en ce sens que l'insécurité est dissuasive pour les investisseurs privés nationaux et étrangers.

5. Les participants ont réaffirmé que la cohérence, le partenariat, l'initiative et la participation étaient autant d'éléments primordiaux pour la mise en oeuvre effective du projet de consensus de Monterrey et la réalisation des objectifs de développement fixés lors du Sommet du Millénaire. Il convient d'agir de manière coordonnée pour renforcer la bonne gouvernance et la participation aux processus de décision dans la sphère nationale et internationale, tout en appliquant des politiques cohérentes en matière de développement, de commerce et de coopération économique.

6. Plusieurs participants ont indiqué que le commerce pouvait être pour les pays en développement un formidable moteur de développement et de lutte contre la pauvreté mais que les subventions et les barrières commerciales mises en place par les pays développés imposaient des coûts énormes aux pays en développement.

7. Les participants se sont félicités des nouvelles promesses d'aide issues de la Conférence de Monterrey, tout en notant qu'elles ne constituent que la première étape de l'action engagée pour accroître l'aide au développement de manière à atteindre les objectifs du Sommet du Millénaire. De l'avis général, il appartient aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires à veiller à l'efficacité de cette aide, ce qui implique une meilleure coordination, un renforcement des capacités et la maîtrise des programmes par les pays qui en bénéficient.

8. Certains participants ont fait remarquer que le calendrier de mise en oeuvre du projet de consensus n'était pas suffisamment précis. D'autres ont affirmé avec force que le projet n'insistait pas assez sur les droits de l'homme, les droits au travail, les conditions de travail, l'équité des rémunérations et la protection sociale. Quelques-uns lui ont également reproché de ne pas faire une place suffisante à la participation des femmes aux prises de décisions à tous les niveaux et à l'évaluation des répercussions sexospécifiques des politiques économiques et sociales. Il a été souligné que le recul de la pauvreté et l'accès de tous à la santé, à l'éducation, à l'emploi et à la justice pour tous étaient indispensables pour renforcer la démocratie.

9. Les participants ont souligné l'importance du suivi de la Conférence de Monterrey et des modalités spécifiques de la mise en oeuvre.

Principaux sujets de débat

10. Les délégués ont estimé que la Conférence de Monterrey marquait un tournant dans le grand mouvement de réforme de l'aide au développement. Les récentes initiatives des pays développés pourraient bien être le signe d'un renversement de tendance, après le long déclin de l'aide publique au développement (APD). Les conditions propices sont maintenant en place pour ancrer cette évolution dans la durée : les pays en développement sont plus explicites quant à leurs responsabilités et au bien-fondé de la rigueur et de la bonne gouvernance, tandis que les pays développés ont dû prouver la sincérité de leurs engagements en matière d'APD et dans d'autres domaines. Cette entente mutuelle est en grande partie le fruit d'un demi-siècle de réflexion commune sur les nouvelles relations entre pays développés et pays en développement.

11. Mais tous les obstacles ne sont pas surmontés : l'APD doit être effective, et elle doit être distribuée efficacement. Elle doit viser en priorité le renforcement des capacités, qu'il s'agisse de celles des citoyens – avec par exemple l'accès aux technologies – ou de celles des gouvernements – il s'agira par exemple de renforcer les capacités d'intervention des pays en développement dans des négociations commerciales toujours plus complexes. Elle doit également prendre en compte la nécessité d'augmenter la productivité et la diversification du secteur agricole.

12. Les délégués ont noté que la cohérence impose notamment une répartition plus efficace du travail et l'instauration de partenariats entre les organisations internationales, les avantages comparatifs des uns et des autres entrant en ligne de compte dans l'application des stratégies de développement. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a indiqué à ce propos sa volonté de faire appel aux compétences spécialisées d'autres organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement.

13. De nombreuses délégations considèrent que la Conférence de Monterrey constitue un premier pas crucial pour la mise au point d'un nouveau dispositif financier international. Pour contribuer réellement au financement du développement, ce nouveau dispositif devra inclure un plus grand nombre de participants et être fondé sur deux principes essentiels : la prévention et la stabilité. Des flux financiers et des marchés de capitaux stables et transparents, tant à l'échelon interne qu'international, sont généralement considérés comme étant l'une des conditions préalables essentielles pour appliquer de manière suivie des stratégies de développement étant donné que des turbulences financières ont trop souvent interrompu tout progrès social. De même, l'adoption généralisée de pratiques de bonne gouvernance par les pays en développement nécessite l'adoption d'une approche à long terme qui est incompatible avec la volatilité excessive des flux financiers, en particulier des flux à court terme. Compte tenu de ce facteur, le développement des capacités des institutions en vue de prévenir les crises financières à l'échelon international est jugé essentiel. Les participants ont donc considéré qu'il est primordial de mettre au point un mécanisme permettant de traiter équitablement et de manière transparente du problème de l'endettement externe des pays en développement.

14. Les participants ont estimé qu'il importait de s'attaquer de manière cohérente au problème du montant excessif de l'endettement des pays en développement. La dette externe ne devait pas grever en permanence et dans des proportions sans cesse croissantes des ressources qui pourraient être consacrées au développement. Des délégations ont demandé que soit annulée la dette des pays les moins avancés. Les participants se sont félicités de l'initiative proposée en ce sens qui constituait une première mesure vers la solution du problème; toutefois, il importait de définir des critères plus souples permettant aux pays de bénéficier de cette initiative de manière à cadrer davantage avec les autres aspects des stratégies de développement et d'augmenter le montant de l'aide fournie à cette fin. Autre élément essentiel du succès de cette initiative : les pays bénéficiaires doivent être les véritables parties prenantes des stratégies de réduction de l'endettement et des programmes connexes de lutte contre la pauvreté. Il faudrait en particulier éviter de faire peser une charge excessive sur les pays en développement. L'objectif final est de veiller à ce que le

niveau d'endettement d'un pays donné puisse être supportable à long terme et ne pas compromettre la réalisation de ses objectifs économiques et sociaux.

15. De nombreux participants ont appelé l'attention sur le coût très élevé du protectionnisme tant pour les pays développés que pour les pays en développement, en particulier dans le secteur des produits agricoles, des textiles et d'autres articles impliquant une forte intensité de main-d'oeuvre. Les accords conclus à Doha marquent un jalon historique du fait qu'ils permettent d'inclure dans le programme visant à libéraliser le commerce des préoccupations en matière de développement et les pays développés ont maintenant une occasion unique de tenir leurs promesses. Les pays en développement ont également un rôle à jouer dans le programme susmentionné, notamment en ce qui concerne l'intégration d'une manière compatible avec le règlement de l'OMC. Cette initiative leur permettrait d'élargir leurs débouchés de manière à pouvoir réaliser les économies d'échelle nécessaires; elle est également liée à la nécessité d'attirer des investissements directs étrangers; l'une des raisons pour lesquelles l'Afrique n'a pas bénéficié de ces investissements est due au degré élevé de protectionnisme existant dans tous les pays africains, obstacle dans de trop nombreux cas à une production efficiente. Un autre facteur qui constitue un obstacle majeur pour ce type d'investissement est le fait que le cadre institutionnel et juridique est flou et imprévisible, d'où l'importance primordiale de l'adoption de pratiques de bonne gouvernance.

Propositions

16. Les propositions ci-après ont été présentées :

- Création d'un mécanisme efficace de suivi de l'application du projet de consensus de Monterrey;
- L'ONU devrait jouer un rôle central pour le suivi de la Conférence de Monterrey;
- Création d'une instance permanente permettant aux pays développés et aux pays en développement de se consulter et de débattre de questions monétaires et financières;
- Création d'un forum annuel pour le suivi de la Conférence de Monterrey;
- Conclusion d'arrangements entre l'ONU et l'OMC visant à ce que l'OMC contribue à améliorer la cohérence du système des Nations Unies;
- Création d'une équipe spéciale internationale chargée d'étudier la question du financement des biens collectifs mondiaux;
- Création d'un fonds international humanitaire financé à l'aide de contributions provenant de sources traditionnelles et non traditionnelles, y compris d'un impôt sur les capitaux spéculatifs et de fonds confisqués à la suite du trafic de drogues;
- Création d'un mécanisme visant à prévenir les crises économiques ou financières internationales comparable au mécanisme d'alerte rapide proposé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité.